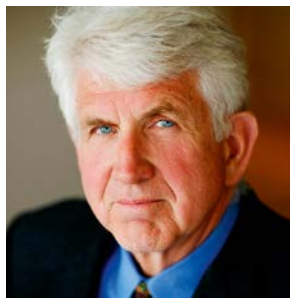


## Edito

Connaissez-vous Robert Metcalfe ?

Ingénieur de formation, il a travaillé sur les réseaux de fax chez XEROX puis a créé 3Com pour promouvoir les ordinateurs connectés. Pionnier du WEB, il a façonné le monde digital d'aujourd'hui.



Robert Metcalfe

Il est surtout connu pour la « **loi de Metcalfe** » qui stipule que l'intérêt d'un réseau croît mathématiquement, et de façon proportionnelle, au carré du nombre de ses membres. Plus le nombre d'utilisateurs d'une technologie digitale augmente et plus les autres utilisateurs sont incités à l'adopter ou à adopter des solutions compatibles. Ce modèle explique dans une large mesure le succès des microprocesseurs Intel, des cassettes VHS, des PC, des systèmes d'exploitation Windows ou des réseaux sociaux comme Facebook ou Instagram.

Cette loi s'applique non seulement à pratiquement toutes les inventions technologiques des deux siècles derniers, mais également à divers autres phénomènes de la nouvelle économie, comme l'économie des plateformes (cf. Edito du N°6), à laquelle CONECS et le titre-restaurant sont rattachés. Ainsi, chaque nouvel adepte d'une technologie devient un évangéliste propageant la technologie qu'il vient d'acquérir. Le phénomène s'apparente à une contagion et le rythme de l'adoption s'apparente au phénomène de la tâche d'huile.

Le déploiement du réseau CONECS chez 130 000 points d'acceptation en est une nouvelle illustration (cf. Page 3, Spécial déploiement Conecs) car il va permettre à la carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération de séduire de très nombreux employeurs et leurs salariés !

Vincent Toche  
Président de CONECS

## Chiffres clés

2,15  
milliards

de cartes à puce émises dans le monde en 2016 selon la Smart Payment Association, dont les cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération.

+171%

c'est le taux de croissance annuel exceptionnel des règlements « sans contact » en France selon l'Observatoire du NFC.

11,50 €

la valeur d'une transaction moyenne en carte titre-restaurant contre 7,50 € pour le titre-restaurant papier.

## Comment ça marche ?

### La recette du mois !

Aujourd'hui, la plupart des commerçants ont un Terminal de Paiement Électronique (TPE) et acceptent les paiements par carte. Parmi ceux-là, 90% des commerçants qui acceptent le titre-restaurant (restaurants, boulangeries, charcutiers, petite épicerie, etc.) ont des TPE dits « autonomes ». Ces TPE, liés ou non à une caisse enregistreuse, lisent la carte, font des contrôles de sécurité et opèrent la transaction monétique pour le compte du commerçant.

Mais, les commerçants connaissent-ils bien toutes les fonctionnalités de leurs TPE ou les spécificités du titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération ?

C'est pour répondre à cette question que CONECS communique à l'ensemble des points d'acceptation des conseils sous forme de « **recette du mois** », afin d'optimiser l'utilisation de la carte titre-restaurant.

**Les 4 prochaines « recettes du mois » :**

- Comment annuler une transaction de carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération ?
- Comment effectuer une télécollecte à la demande ?
- Comment reconnaître une carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération ?
- Comment modifier l'intitulé de votre établissement sur les tickets clients ?

Grâce à CONECS, devenez un « top chef » de la monétique !

## Sommaire

■ P.1/ Chiffres clés

■ P.2/ Actu

■ P.1/ Comment ça marche ?  
La recette du mois !

■ P.2/ La presse en parle

■ P.3/ Spécial fin du  
déploiement Conecs

*Avec la fin du déploiement de la solution « CONECS » auprès notamment des restaurateurs indépendants (cf. page 3), il nous est apparu intéressant de recueillir l'avis d'un représentant du principal syndicat de l'hôtellerie-restauration.*

## Interview de Christian NAVET, Co-Président de l'UMIH Paris - Ile-de-France

**■ Conecs :** *Monsieur Navet, vous co-présidez la section Paris – Ile de France du principal syndicat de la restauration (UMIH), quelle importance représente le « Titre-Restaurant » pour vos adhérents ?*

**Christian NAVET :** Les entreprises franciliennes contrairement à la province, proposent très peu de restauration d'entreprise ou de cantines. De ce fait, la plupart des salariés sont dotés de titres-restaurant qu'ils dépensent en grande partie dans nos établissements. Les grandes surfaces étant également rares dans Paris, la plupart des titres sont utilisés dans les restaurants. Dans certains secteurs comme le 8<sup>ème</sup> arrondissement ou « La Défense », le chiffre d'affaires de certains restaurateurs au déjeuner peut avoisiner les 80 % en titres-restaurant.

**■ Conecs :** *Comment réagissent vos adhérents à la dématérialisation du titre-restaurant, initiée depuis 3 ans par le gouvernement ?*

**C.N. :** Certains ont pu être déboussolés par les nouvelles offres, les nouveaux émetteurs ou les nouveaux modes de fonctionnement. On ne change pas 50 ans d'habitudes du papier si facilement. Mais avec

l'accompagnement de notre syndicat et les diverses campagnes de communication, l'évolution s'est passée en douceur.

Aujourd'hui, le gain de temps que représente la dématérialisation des titres est indéniable. Mais leur généralisation n'est pas encore là et la cohabitation des

2 systèmes, papier et numérique, reste complexe. Pour aider les futurs restaurateurs, nous avons même créé un module de formation « titre-restaurant » dans nos diverses formations. Le sujet est d'importance...



**■ Conecs :** *Conecs finalise le déploiement de sa solution dédiée aux « cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération », compatible avec les TPE (machine à cartes bancaires).*

*Comment s'est passé ce déploiement pour vos adhérents, quelle importance revêt-il ?*

**C.N. :** La solution « Conecs » est plébiscitée par les 4 principaux émetteurs de titre-restaurant qui représentent à eux seuls la quasi-totalité de marché. Il serait ridicule de se passer de cette solution. Comme des autres d'ailleurs, et par là même refuser des clients pour lesquels l'utilisation de leur carte est indispensable au déjeuner. La mise à jour nécessaire à l'acceptation est assez rapide et plutôt simple, la plupart de nos adhérents l'ont effectuée et sont prêts à accepter les cartes 2<sup>ème</sup> génération. Nous aimerions simplement qu'il y en ait plus en circulation et que les entreprises passent un peu plus rapidement du papier à la carte car les modes de paiements multiples sont une source de ralentissement des règlements. Nous attendons également la généralisation des paiements « sans contact » afin de désengorger les TPE au moment de l'addition... et des baisses de commissions liées à la dématérialisation !

## La presse en parle

**LE FIGARO · fr** le 3/06/2017 :

**Titres restaurant : la dématérialisation est en marche.**

*Pour les restaurateurs, le travail administratif leur est également simplifié. Ils n'ont plus à remplir de longs bordereaux.*

**Le Parisien**

1/06/2017 :

**En passant à la carte, le titre restaurant s'offre une seconde jeunesse.**

*« Les principes de fonctionnement basiques demeurent. Qu'ils s'appellent, pour les plus connus, Ticket restaurant (Endered), Chèque déjeuner (Up), ou Chèque*

*de table (Natixis), les titres-restaurant fonctionnent toujours de la même manière.*

*« Leur valeur moyenne est proche de 8 euros et ils sont cofinancés par l'entreprise et le salarié. Il n'y a pas de problème de rendu de monnaie. La carte est valable trois ans et elle est chargée tous les mois à distance. » Une opération rentable pour le salarié. « Un carnet de titres restaurant perdu ou volé n'est pas remboursé », rappelle Julien Tanguy*

*(DG d'Edenred France). Idem s'il passe à la machine à laver... La carte, elle, peut être bloquée en cas de perte. ».*

**L'Auvergnat de Paris**

15/06/2017 :

*« La dématérialisation a apporté avec elle une simplification administrative très importante pour les restaurateurs » indique Charly BELISSON spécialiste des titres-restaurant à l'Umih.*

# SPÉCIAL

## FIN DU DÉPLOIEMENT « CONECS »

**Conecs a annoncé par voie de communiqué de presse le 20 juin, la finalisation de sa phase initiale de déploiement.**

**À cette occasion, Connect & Vous revient sur le succès de ce déploiement ambitieux :**

Trois ans après le décret autorisant la dématérialisation du titre-restaurant et le lancement de sa solution technique auprès des restaurateurs et commerçants assimilés, CONECS, a terminé le déploiement initial de sa solution :



## Interview de Vincent Toche, Président de CONECS



### Quel est le rôle de CONECS dans la dématérialisation du titre-restaurant ?

CONECS est un opérateur technique, créé par Edenred France, le groupe UP, Sodexo Pass France et Natixis Intertitres, qui a conçu et gère une infrastructure technique dédiée à l'acquisition et au routage des transactions électroniques des cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération. S'appuyant sur les Terminaux de Paiement Electronique (TPE) habituels des commerçants, CONECS a mis en place le 1<sup>er</sup> réseau privatif d'acceptation de titres-restaurant en France. Mais, chaque émetteur, client de CONECS, garde la relation commerciale avec ses commerçants affiliés et est responsable du remboursement.

### Comment s'est passé le déploiement de ce réseau d'acceptation ?

Trois ans après le lancement de sa solution technique, CONECS a terminé le déploiement initial de sa solution. Avec 130.000 terminaux

acceptant les cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération, le réseau d'acceptation CONECS couvre plus de 90 % des besoins des 4 millions de salariés, utilisateurs de titres-restaurant.

La plupart des établissements, restaurateurs et assimilés, autorisés par la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR) ont bien effectué la mise à jour de leur Terminal de Paiement Electronique (TPE). Et, depuis le début de l'année, une hausse continue des transactions (+ 30 % par mois) a été constatée sur la plateforme CONECS, démontrant ainsi la pertinence de notre solution. Il ne reste que quelques enseignes et les points de ventes saisonniers à déployer.

### Quels avantages apporte le réseau CONECS à ses clients émetteurs ou aux commerçants ?

En plus des avantages liés à la dématérialisation, comme la fin du comptage manuel des titres ou le remboursement automatique des transactions, les cartes titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération offrent 2 avantages majeurs : l'absence de frais bancaires prélevés sur les transactions et un ticket de télécote dédié aux cartes titre-restaurant qui détaillent les montants émetteur par émetteur.

Par ailleurs, les bénéficiaires (salariés) peuvent visualiser le solde ou le montant disponible sur le ticket client, après chaque achat.

### Quelles sont les projets à venir ?

A la demande de ses clients émetteurs et de certains commerçants, CONECS a commencé à déployer l'acceptation sans contact. La chaîne de boulangerie « Marie Blachère »

a ainsi décidé de déployer la solution CONECS en « contact » et en « sans contact ». D'autres enseignes de restauration devraient suivre avant la fin d'année. Concernant les commerçants indépendants en monétique autonome, CONECS va démarrer le déploiement du sans contact à partir du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 pour les commerçants qui ont un TPE compatible.

CONECS prévoit également avant la fin de l'année des pilotes en VAD avec certaines enseignes de restauration, afin de valider l'ergonomie pour les porteurs de carte, notamment « l'autorisation de paiement partiel » et le « complément de paiement ». Ces deux dernières fonctionnalités sont particulièrement innovantes car elles n'existent pas dans le monde bancaire.

## Chiffres clés

130 000

Le nombre de terminaux acceptant les cartes 2<sup>ème</sup> génération soit 90 % des besoins des 4 millions de salariés utilisateurs de titre-restaurant.

+30 %

La croissance mensuelle des transactions par carte titre-restaurant 2<sup>ème</sup> génération

40 000

Commerçants présentant une activité saisonnière (ou faible) vont être concernés par la prochaine phase du déploiement Conecs

2 000

Commerçants nouvellement agréés au titre-restaurant chaque mois, sont adressés par Conecs pour accepter les cartes 2<sup>ème</sup> génération.